

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du jeudi 28 mars 2019

Sous la présidence de M. Pierre GEIST, maire, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2018.

Le conseil est informé des décisions du maire prises par délégation.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2018

présentant les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1.183.148,59 €

Recettes : 1.902.518,57 €

Excédent : 719.369,98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 977.683,46 €

Recettes : 792.557,56 €

Déficit : 185.125,90 €

Le conseil approuve le compte de gestion 2018 concordant avec le compte administratif 2018.

Après avoir entendu le compte administratif 2018 et l'avoir adopté, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, constatant que le compte administratif 2018 _ Budget général présente un excédent de fonctionnement de 719.369,98 €,

Le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats comme suit : EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2018 : 719.369,98 €, reporté sur le budget général 2019

Affectation au compte 1068 du budget général 2019, en couverture du besoin de financement ressortant du compte administratif 2018 :

185.125,90 €

Affectation au compte 002 du budget général 2019 :

534.244,08 €

Le Conseil Municipal vote la reconduction des taux d'imposition des 4 taxes pour 2019 comme suit sans modification depuis 2011 :

Taxe d'habitation : 13,94 %

Taxe foncière bâti : 11 %

Taxe foncière non bâti : 35,58 %

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2019 se présentant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 1.867.164,08 €

Dépenses : 1.867.164,08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 1.784.950,07 €

Dépenses : 1.784.950,07 €

Le Conseil accepte le paiement de la cotisation accidents agricoles 2019 d'un montant de 26.527 € prévu au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Le conseil approuve l'octroi des subventions suivantes :

Musique Harmonie : 1 500 € pour le fonctionnement de l'école et 1 000 € au titre de la participation de l'association aux manifestations, soit au total 2 500 € / Coopérative scolaire : 250 € / Croix Rouge : 300 € / Amicale des Donneurs de Sang : 300 € / Anciens Combattants : 150 € / Fondation du Patrimoine : 120 € / Comité Départemental du Bas-Rhin de la prévention routière : 200 € / Agf/ICI : 2.500 €

Le conseil décide de compléter la délibération fixant les tarifs de location de la salle les Cerisiers.

Le conseil autorise le maire à consulter les entreprises pour les travaux de rénovation de la salle multiculturelle.

Le conseil approuve les décomptes de charges 2017 et 2018 des logements du bâtiment « la Poste ».

Le conseil décide de charger le centre de gestion du Bas-Rhin de procéder à une demande de tarification pour son compte dans le cadre d'un marché public d'assurance groupe couvrant les risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Le conseil décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2019.

Après avoir entendu les explications du maire, le conseil décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP, et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

Le maire informe le conseil au sujet de l'enquête publique portant sur le projet de modification n° 1 du PLU qui aura lieu du 29 avril à 8h au 15 mai à 17h. Les permanences du commissaire enquêteur auront lieu le 2 mai de 14h à 17h / le 10 mai de 15h à 18h / le 15 mai de 14h à 17h.

Le maire informe les conseillers qu'une réunion publique au sujet du déploiement de la fibre se tiendra à la salle les Cerisiers le 25 avril à 19h.

Le maire rappelle la tenue des élections européennes le 26 mai prochain.

Pierre STEPHAN, adjoint au maire, informe le conseil au sujet de la vente de fonds de coupe et BIL qui aura lieu le 5 avril à 17h30. La première vente de bois d'œuvre de l'année aura lieu quant à elle le 4 avril.

Pierre STEPHAN, adjoint au maire, informe le conseil que les nouvelles rues du lotissement Breiten seront nommées comme suit : rue du Breiten / rue des Potagers / rue des Prés / rue des Champs.

Claudine SCHICKELE, adjointe au maire, informe les conseillers au sujet de la cérémonie de remise des prix des maisons fleuries qui aura lieu le vendredi 10 mai à 19h30 à la salle les Cerisiers. A cette occasion un horticulteur mandaté par l'ADT interviendra afin de donner des conseils de fleurissement.

Claudine SCHICKELE, adjointe au maire, informe le conseil de la mise en place du projet « Des fruits et des légumes à l'école » une fois toutes les deux semaines en partenariat avec France Agrimer à partir de la rentrée des vacances de printemps.

Le maire informe que les prochaines séances du conseil municipal auront lieu les 21/05, 25/06, 24/09, et 05/11 à 20h.